**Dans le cadre de sa politique jeunesse, le Département soutient des actions favorisant l’insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans, sortis du système scolaire et rencontrant des difficultés pour rentrer dans la vie active.** Dans une démarche d’accès durable à l’autonomie des jeunes, le Département soutiendra les projets contribuant à la construction d’une offre d’insertion rénovée.

Par le financement d’actions ponctuelles et complémentaires à l’offre de service des porteurs de projets, le Département souhaite concentrer l’effort sur l’**accompagnement proposé aux jeunes**, qu’il soit **collectif et/ou individuel**, autour des axes suivants :

* Soutenir les étapes préalables au parcours d’insertion : visant à remobiliser les jeunes, à éviter les ruptures de parcours et à lever les freins à l’insertion sociale et professionnelle, via un accompagnement favorisant :
  + L’estime de soi
  + Développement de compétences socio-professionnelles,
  + l’accès et l’usage du numérique,
  + le soutien à la mobilité
  + la conciliation de la vie familiale et professionnelle des jeunes parents,
  + les actions contribuant à favoriser l’accès aux droits et à la lutte contre le non-recours aux droits et aux services (dispositifs sociaux, aides sociales et accompagnement social de droit commun).
  + L’accès à la santé tant au plan physique que mental (prévention, dépistage, accès aux droits, accompagnement…)
* Rapprocher les jeunes du monde de l’entreprise et recentrer l’emploi comme vecteur d’insertion,
* Valoriser la réciprocité et la citoyenneté, par le soutien aux actions favorisant l’engagement et la participation des jeunes en insertion (démarche participative, bénévolat,..).

**Le Département portera une attention particulière aux actions et expérimentations :**

* Visant à **rapprocher activement les jeunes du monde de l’entreprise**, au regard du contexte de crise sanitaire et économique actuel touchant particulièrement les jeunes,
* Présentant un **caractère innovant**,
* Proposant **l’implication effective des jeunes** à la mise en œuvre de l’action proposée (diagnostic, construction du projet, réalisation de l’action, évaluation).
* Complémentaires aux dispositifs de droit commun, et favorisant l’accès aux droits et aux services des publics jeunes en insertion,
* Cofinancement (EPCI, Fondations, Régions…)
* **Portées par des structures ayant une connaissance** :
  + **du public**, de ses problématiques, des processus d’accompagnement et de suivi des jeunes en difficulté d’insertion
  + **du tissu partenarial et proposant une mise en réseau** avec les autres acteurs, afin de favoriser les diagnostics partagés autour des besoins liés à la jeunesse sur les territoires, de mieux évaluer les besoins et d’ajuster les actions,
  + **s’appuyant sur les diagnostics et orientations des Contrats Territoriaux Jeunesse** ayant pu être menés sur les territoires et en lien avec les services des maisons départementales présentes sur chacun des territoires.

**Dans le cadre de cet appel à projet, le Département veillera à assurer l’équité territoriale. Une attention particulière sera portée aux projets présentant un caractère innovant.**

*NB : Possibilité de répondre sur tout ou partie des axes développés, mais uniquement en direction des jeunes en insertion âgés de 16 à 25 ans.*

*Cet appel à projet s’inscrit en complémentarité des autres financements départementaux.*

**Les dossiers seront étudiés lors de deux phases d’instruction, selon le calendrier de transmission suivant :**

* Jusqu’au **16 février 2024** (passage en commission permanente du 26 avril 2024)
* Jusqu’au **12 juillet 2024** (passage en commission permanente du 18 octobre 2024)

**Pour tout complément d’information, vous pouvez contacter :**

**Service Action Sociale de Polyvalence - Direction des Solidarités du Département de l’Isère**

**Mail**: [www.isere.fr/contact](http://www.isere.fr/contact) - **Tel :** 04 76 00 38 38